

# BELMINE

N° 26, décembre 2008



**Numéro spécial sur les explosifs !**

**La prévention s'affiche à Raglan**

**Un laboratoire de recherche sur les explosifs**

# Une explosion de sujets !

Votre *Journal des Belmine* de ce mois-ci est explosif ! De l'inventeur de la dynamite au Laboratoire canadien de recherche sur les explosifs, vous en apprendrez davantage sur l'utilisation de ces derniers dans les mines et les dangers que cela comporte ! Nous avons aussi rencontré un travailleur blessé lors d'une explosion : témoignage touchant et porteur d'un message de prévention.

Aussi, à lire, l'importance que revêt la visite de l'Escouade jeunesse dans les mines souterraines. Ces ambassadeurs de la prévention ont une influence remarquable sur les nouveaux employés !

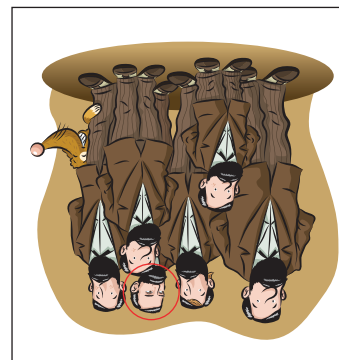
Finalement, comme vous avez pu le constater sur la page couverture, la prévention s'affiche à la mine Raglan. Entrevue avec Chantal Ayotte, artiste préventionniste, pour qui le succès rayonne sous terre, sur terre, dans le *Journal des Belmine* et au Prix innovation en santé et sécurité du travail de l'Abitibi-Témiscamingue !

L'équipe du *Journal des Belmine* vous souhaite de joyeuses fêtes ! Profitez-en pour vous amuser en famille. Ces moments valent une mine d'or !

JOSÉE AUCLAIR



Illustration : Daniel Rainville



Trouvez M. Nobel !  
Il est le troisième personnage en partant de la gauche.



Le jeu des 8 erreurs  
1. Une ligne est absente à droite du foyer.  
2. La lumière sur le casque de Gamine est différente.  
3. Le pouce gauche d'Hermine n'est plus sur l'escalieu.  
4. Le motif du tapis sous le pied de Timine a disparu.  
5. Il n'y a plus de cercle autour de l'œil de Drôlede mine.  
6. Une ligne sur le montant arrière droit de l'escalieu est absente.  
7. L'oreille droite de Boulamine n'est plus là.  
8. Une des lignes sur la neige est plus courte.

SOLUTION DES JEUX DE LA PAGE 12

# Témoignage

## Rouvrir les yeux sur la sécurité

Le 13 novembre 2006, Philippe Mongrain était occupé à forer dans le puits d'une future mine d'or de l'Abitibi lorsque soudain il se trouva projeté au sol. « Sur le coup, dit-il, je n'ai pas compris ce qui s'était passé. J'ai cru que quelque chose m'était tombé dessus depuis le haut du puits. Ce n'est qu'ensuite, lorsque j'ai commencé à sentir l'odeur du soufre, que j'ai réalisé qu'il y avait eu une explosion. »

En réalité, la tige de forage, aussi appelée l'acier de forage, que Philippe Mongrain guidait avait heurté des explosifs oubliés dans le trou, provoquant ainsi une explosion. « Le trou n'avait pas été correctement nettoyé, explique Philippe Mongrain, car la boue recouvrait les explosifs et on ne les avait pas vus au moment du nettoyage. Et, moi non plus, je ne les ai pas vus au moment de forer... »

L'explosion projeta des morceaux de roche au visage et à la jambe de M. Mongrain, mais fort heureusement les conséquences de cet accident ne s'avèrent pas dramatiques pour lui. « C'est vrai, précise-t-il, que pendant une semaine je n'ai pratiquement pas pu ouvrir les yeux, car j'avais une abrasion de la cornée et, bien sûr, j'ai aussi dû recevoir des points de suture au visage puisque j'y avais une plaie ouverte. Mais j'ai quand même pu retourner au travail au bout de deux semaines, ce qui n'est pas si mal! »

Toutefois, on peut dire que, lorsqu'il a pu rouvrir les yeux, Philippe Mongrain a porté un regard neuf sur la sécurité du travail. « Dans les premiers temps, j'éprouvais une certaine appréhension, mais heureusement elle s'est dissipée assez rapidement, explique-t-il aujourd'hui. Cependant, ce qui n'a plus changé depuis mon accident, c'est l'attention que je porte à la

sécurité. C'est sûr que maintenant je prends toutes les assurances possibles pour être certain que les trous ont bien été nettoyés avant que je ne me mette à forer et, lorsque je fore, je ne relâche jamais mon attention. »

« Je m'estime très chanceux, ajoute encore Philippe Mongrain, car je ne garde pratiquement pas de séquelles de mon accident, à part une cicatrice au visage.

Et, pour ce qui concerne ma vue, après quelques mois durant lesquels j'avais souvent les yeux secs, tout est heureusement revenu à la normale, mais j'apprécie ma chance et je ne veux pas la tenter! À l'avenir, je ferai tout ce que je peux pour que cela ne se reproduise plus », conclut Philippe Mongrain.

MIKAELLE MONFORT

### Une visite qui vaut de l'Or!

Qui peut se vanter d'avoir déjà eu en sa possession, pendant quelques minutes, une brique d'or? Le 22 octobre dernier, le président du conseil d'administration et chef de la direction de la CSST, M. Luc Meunier, a assisté à la coulée d'une brique composée d'argent et d'or aux Mines Agnico-Eagle, division

LaRonde, à Preissac. Un événement rare, mais surtout une invitation spéciale, étant donné les règles de sécurité et les normes de confidentialité entourant ce type d'activité. Cette visite a eu lieu à l'occasion du 20<sup>e</sup> Colloque en santé et sécurité du travail de l'Abitibi-Témiscamingue.

JOSÉE AUCLAIR



Photo : Marcel Charest

De gauche à droite : la directrice régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, M<sup>me</sup> Monique Bélanger; le président du conseil d'administration et chef de la direction, M. Luc Meunier; l'expert mine, M. François Trudel; la directrice du Bureau du président du conseil d'administration et chef de la direction, M<sup>me</sup> Louise Lambert, tous de la CSST. La brique que tient dans ses mains le président vaut quelques milliers de dollars.

### L'Or s'expose

La Canada arrive au huitième rang des pays producteurs d'or. L'Ontario et le Québec sont les principales provinces productrices. Vous souhaitez en savoir plus sur ce précieux métal? L'exposition « Or des Amériques » se tiendra au Musée de la civilisation de Québec jusqu'au 11 janvier prochain. Une belle sortie à faire en famille pendant les vacances!

# Saviez-vous que...

## Monsieur Dynamite s'appelait Alfred Bernhard Nobel!

**A**lfred Nobel (1833-1896) était à la fois chimiste, industriel et fabricant d'armes. Né en Suède, il vécut aussi en Allemagne, en Russie, aux États-Unis, en France et en Italie. Cet érudit polyglotte maîtrisait le suédois, le français, l'anglais, le russe et l'italien.

Cet homme à l'esprit créatif a breveté plus de 350 inventions et fait fortune en bâtissant un empire international de plus de 60 entreprises. On lui doit entre autres deux grandes réalisations, dont l'invention de la dynamite.

C'est en 1846 qu'un chimiste italien nommé Ascanio Sobrero découvre la nitroglycérine. Cet explosif, le plus puissant à l'époque, est cependant très instable. Il cause ainsi des accidents tragiques dans plusieurs pays, autant à l'étape de sa fabrication et de son transport que pendant son utilisation.

Le frère cadet et quatre des employés d'Alfred Nobel sont tués au cours d'une explosion dans une fabrique de nitroglycérine lui appartenant. Cet événement dramatique incite l'inventeur suédois à sécuriser l'usage de la nitroglycérine. Il découvre qu'il est beaucoup plus sûr de transporter et de manipuler ce produit lorsqu'il est absorbé par un solide inerte (kieselguhr), d'autant plus qu'un détonateur est nécessaire pour faire exploser le mélange. Il nomme son invention « dynamite », un mot tiré du grec *dunamis*, qui signifie « force ». Par la suite, Alfred Nobel perfectionne son invention en utilisant d'autres matériaux absorbants pour fabriquer de la dynamite.

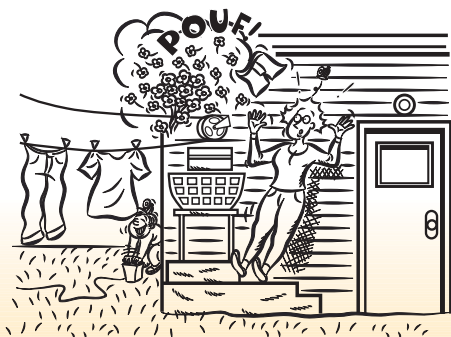
La dynamite a longtemps été utilisée dans les mines souterraines du Québec et l'invention de M. Nobel a grandement contribué à la sécurité de nos valeureux



mineurs. Aujourd'hui, elle a été remplacée par des explosifs modernes encore plus sécuritaires.

L'autre grande réalisation d'Alfred Nobel a été de léguer sa fortune pour récompenser des personnes qui ont rendu de grands services à l'humanité. Ainsi, chaque année, des prix, considérés parmi les plus prestigieux du monde, sont décernés dans les cinq domaines suivants : littérature, chimie, médecine, physique et paix. On nomme ces récompenses prix Nobel.

MARIO ST-PIERRE, ING.



# La sécurité des explosifs, c'est LEUR mission !

Que ce soit pour la construction d'un chemin ou d'une route, l'extraction de minerai, le déploiement des coussins de sécurité gonflables ou encore pour vous divertir avec des feux d'artifice multicolores, les explosifs sont d'une grande utilité. Leur utilisation doit toutefois être réglementée. Ceux-ci doivent, en tout temps, être utilisés de façon sécuritaire.

C'est pourquoi deux divisions de Ressources naturelles Canada, le Laboratoire canadien de recherche sur les explosifs (LCRE) et la Division de la réglementation des explosifs (DRE) consacrent temps et efforts à améliorer la sécurité et la sûreté des explosifs, mais aussi à faire appliquer la Loi sur les explosifs.

## Appliquer la Loi sur les explosifs au quotidien

Jean-Luc Arpin, gestionnaire national (Délivrance des licences, conformité et autorisation) à la Division de la réglementation des explosifs, explique : « Nos inspecteurs émettent les autorisations, les certificats et les permis qui régissent les explosifs. Quotidiennement, ils appliquent un programme

d'inspection visant à assurer la conformité des explosifs. Ils publient aussi la liste des explosifs autorisés au Canada. » En outre, des mesures sont appliquées afin de s'assurer que seules les personnes autorisées ont accès aux explosifs.

## Un laboratoire unique pour tester les explosifs

Le LCRE est le seul laboratoire du gouvernement canadien à s'occuper d'explosifs à usage civil et d'équipements destinés à être utilisés dans des endroits dangereux. Il est en outre l'un des seuls laboratoires du genre au monde. C'est le docteur Phil Lightfoot qui en est le directeur. « Les scientifiques qui travaillent au labo poursuivent le même objectif : protéger la population du Canada en améliorant la sûreté et la sécurité des explosifs lors de leur fabrication, de leur transport et de leur utilisation, tout en atténuant les effets néfastes de leurs explosions. Nos employés savent que leurs recherches ont fait et font encore la différence dans les milieux de travail », affirme M. Lightfoot. Qui oserait le contredire ?

JOSÉE AUCLAIR



Un chercheur effectue l'analyse chimique des explosifs.



Dans cette chambre d'explosion, on peut faire sauter jusqu'à 5 kg d'explosifs.



Au laboratoire, des chercheurs évaluent la stabilité thermique des explosifs.

Photos : Ressources naturelles Canada



# Chantal Ayotte affiche son talent

Dès que les affiches « Actes de sécurité » sont apposées, les travailleurs de la mine Raglan s'arrêtent pour les regarder et connaître le message de prévention, mais aussi pour voir certaines de leurs activités caricaturées.

Cette initiative de prévention, c'est M. Gilles Ferlatte, directeur des opérations minières et coprésident du comité de santé et sécurité à Xstrata Nickel – mine Raglan, qui l'a prise il y a deux ans. Connaissant les talents en dessin de M<sup>me</sup> Chantal Ayotte, assistante Techniques Mines et Formation et infographiste de profession,

Une des deux affiches de Chantal Ayotte visant à inciter les travailleurs à adopter des méthodes de travail sécuritaires lors du maniement des explosifs.



Chantal Ayotte et l'un de ses chefs-d'œuvre.

il lui a confié ce mandat. « C'est un travail en continu, dit Chantal Ayotte. Les affiches sont renouvelées aux deux semaines et installées partout où il y a des opérations minières. »

Pour trouver différents sujets, M<sup>me</sup> Ayotte rencontre les contremaîtres et les superviseurs des différents services de la mine sous terre, mais aussi à la surface. « Ma mission, c'est de faire en sorte que les travailleurs se reconnaissent, reconnaissent leur lieu de travail, des situations qu'ils ont vécues. » « Et elle réussit très bien, ajoute M. Michel Lafrenière, superviseur *senior* en prévention et hygiène industrielle et membre du comité

de santé et sécurité. Chaque fois qu'une nouvelle affiche est installée, les travailleurs l'attendent, l'analysent et en discutent. On remarque que nos messages de prévention passent mieux. La communication entre contremaîtres et travailleurs s'est améliorée. »

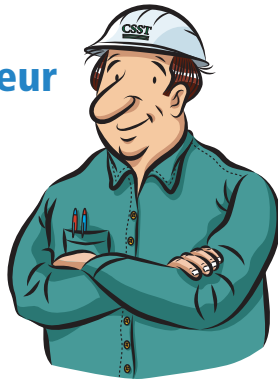
Cette réalisation en santé et sécurité du travail a reçu une mention d'excellence au 20<sup>e</sup> Colloque annuel en santé et sécurité de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et s'est classée finaliste régional au Prix innovation en santé et sécurité du travail. Longue vie aux affiches « Actes de sécurité », qui valent une mine d'or pour les travailleurs de la mine Raglan !

JOSÉE AUCLAIR

## Chronique de l'inspecteur

Tant d'énergie dans  
si peu de matière...

**Attention!**



Depuis 2004, mes collègues inspecteurs en Abitibi-Témiscamingue et moi sommes intervenus à la suite de neuf accidents impliquant des explosifs dans des mines. Vous direz, avec raison, que c'est beaucoup! Chacun de ces événements a causé des blessures graves à des travailleurs ou aurait pu le faire.

Un accident provoqué par des explosifs marque à jamais les personnes présentes et leurs collègues. Je l'ai constaté lors de rencontres ou de discussions avec des travailleurs ayant vécu un tel événement. Dans plusieurs des cas, c'est un vrai miracle qu'ils n'aient pas été blessés plus gravement ou qu'ils n'aient pas été plus nombreux à être blessés.

En plus de la CSST, la Sûreté du Québec et la Direction de la santé publique sont intervenues à quelques reprises. Parce qu'ils peuvent avoir des conséquences dramatiques, les événements impliquant des explosifs ne sont jamais pris à la légère.

En tant qu'inspecteur, j'ai été appelé à agir à la suite de six de ces accidents. Dans un cas, l'accident a été causé par la projection de roches hors du périmètre de sécurité d'une fosse à ciel ouvert. Dans un autre, il s'agissait de la détonation d'explosifs résiduels dans le fond d'un trou au cours du fonçage d'un puits de mine. Il y a aussi eu deux détonations d'explosifs dans des trous de mine au cours de leur chargement pour l'excavation de galeries, une détonation d'explosifs laissés dans une excavation souterraine provoquée

par un incendie et, enfin, l'intoxication d'un travailleur par des gaz de sautage dans un chantier d'abattage.

Malheureusement, dans un accident sur lequel un de mes collègues a enquêté, un travailleur est décédé à la suite de la détonation d'explosifs dans un chantier à longs trous parce que cela a entraîné une réaction entre les explosifs à base de nitrate d'ammonium et les sulfures contenus dans la roche. Les causes de ces accidents sont multiples. Par contre, un élément les relie : l'utilisation d'explosifs.

Mais, soyez rassurés, les correctifs nécessaires ont été mis en place et les travailleurs qui utilisent des explosifs ont été informés des mesures de sécurité à prendre pour éviter que ces accidents se reproduisent.

### La qualité de l'air : une condition essentielle

Que ce soit pendant leur fabrication, leur transport, leur entreposage ou leur utilisation, il faut se rappeler la fonction des explosifs : détoner pour casser de la roche. Les explosifs libèrent ainsi une grande quantité d'énergie et de gaz toxiques pour l'être humain. Il faut donc toujours s'assurer de la qualité de l'air avant le retour du personnel sur les lieux de travail.

Les explosifs modernes utilisés dans nos mines québécoises sont sécuritaires, pourvu que la réglementation en vigueur et les règles de l'art soient respectées.

MARIO ST-PIERRE, ING.

## Nouveau !

### Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (RSSTM)

Le comité paritaire du conseil d'administration (comité 3.57) de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a pour mandat de réviser le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (r.19.1). Les travaux du comité ont pour objet la mise à jour régulière du règlement, en tenant compte de l'évolution technologique et des accidents ou incidents survenus dans le secteur minier. Le règlement et ses mises à jour visent à prévenir de nouveaux accidents, à faire en sorte que les mines soient un milieu de travail sécuritaire et à protéger la santé et l'intégrité physique des travailleurs.

Le nouveau projet de modification du règlement a franchi l'étape de la prépublication dans la *Gazette officielle du Québec* à l'automne 2007. Le comité paritaire du conseil d'administration de la CSST a examiné et proposé la modification ou l'ajout de près d'une quarantaine d'articles. La nouvelle modification réglementaire entrera en vigueur à la fin de l'année 2008 ou au début de l'année 2009.

#### Les modifications en bref

Ajout de nouvelles définitions afin de bien circonscrire la portée des articles concernant l'équipement télécommandé, ainsi que de nouveaux articles visant à assurer un usage plus sécuritaire de ce type d'équipement.

Modification de certaines dispositions visant à reconnaître la formation des travailleurs en Ontario comme équivalente à la formation modulaire qui s'applique aux travailleurs sous terre, à l'exception de celle qui porte sur la connaissance de la réglementation québécoise.

D'autres dispositions s'appliquent à la maîtrise des incendies dans les mines. De plus, des changements touchent les opérateurs des machines d'extraction, les installations d'extraction ainsi que la maintenance, l'usage, le transport, le chargement et l'entreposage des explosifs, et le forage.

Enfin, certaines modifications sont apportées pour plus de précision et de cohérence.

Pour en savoir davantage sur ce règlement ou sur d'autres sujets, comme le programme d'intervention de la CSST dans les mines souterraines, visitez le [www.csst.qc.ca](http://www.csst.qc.ca), section Prévention, puis Secteur minier.

GILLES GAGNON, ING.

# La deuxième vie de *Paul Fortin*

**P**aul Fortin, qui dirigeait le Service du sauvetage minier, a mis un terme à ses activités professionnelles après 23 ans passés à la CSST. Il a entamé sa nouvelle vie, tout aussi active.

Alors qu'il étudiait en exploitation minière, Paul Fortin travaillait déjà dans des mines, considérant que « c'était une bonne façon de prendre de l'expérience ». Une fois son DEC en poche, il entra au service du Groupe minier Sullivan et fut tour à tour mineur, arpenteur et contre-maître avant de devenir coordonnateur en santé-sécurité du travail. Ayant suivi une formation en sauvetage minier en 1970, il devint chef d'une équipe de sauveteurs. « Il y a eu un feu dans la mine où je travaillais, dit-il, ce qui m'a donné une expérience réelle, parce que ce n'était plus de la simulation. »

C'est ce bagage professionnel que Paul Fortin apporta au Service du sauvetage minier de la CSST, où il a coordonné le travail de cinq instructeurs et d'une secrétaire à compter de 1987. « Le rôle du service, explique-t-il, c'est de donner de la formation aux sauveteurs, qui sont des employés permanents des sociétés minières, mais aussi d'entretenir et de gérer l'équipement qu'ils utilisent, de faire des interventions ponctuelles en cas de problème, d'offrir un soutien et des conseils techniques, ainsi que d'organiser la



Photo : Paul Fortin

La vue du chalet de Paul Fortin, aux Trois Lacs, dans Asbestos.

Compétition annuelle de sauvetage minier. »

Paul Fortin a pu constater l'évolution des dispositifs de sauvetage minier au cours des années. « Les appareils électroniques facilitent la tâche du sauveteur, mais compliquent celle des responsables et des instructeurs parce que leur entretien est beaucoup plus délicat. » Pendant ce temps, les mentalités ont aussi beaucoup évolué : « Quand j'ai commencé à travailler dans les mines souterraines, il y a plus de 40 ans, on trouvait normal qu'il y ait une douzaine de pertes de vie par année. Aujourd'hui, quand il y en a une, on trouve que c'est beaucoup trop. Et on fait davantage d'efforts de prévention pour que ça ne se reproduise plus. »

Paul Fortin ne sera officiellement à la retraite qu'en mai 2009, mais il a déjà amorcé sa deuxième vie en entre-

prenant de transformer en maison son chalet situé aux Trois Lacs, dans Asbestos. « En fait, la vieille bâtisse n'existe plus et je suis en train de tout refaire à neuf, dit ce vaillant bricoleur. Ça va être le travail de ma vie et, après ce projet, il n'y en aura pas d'autre de cette envergure. » L'ex-sauveteur ne risque quand même pas de sombrer dans l'ennui quand il aura terminé ce gros œuvre. Cet homme curieux de tout se passionne pour la chasse, la pêche, la fabrication de mouches à pêche, le canotage, la photographie, l'ornithologie, l'astronomie, les sports, tant d'hiver que d'été, etc. « Avoir des passions, ça garde en santé, affirme-t-il, et c'est aussi un des buts des activités de plein air. » Est-ce étonnant de savoir que Paul Fortin trouve encore les journées trop courtes ?

CLAIRE THIVIERGE

# Vrai ou faux ?

## Testez vos connaissances sur les dangers de la silice cristalline

- |  | Vrai                     | Faux                     |
|--|--------------------------|--------------------------|
| 1. La silice est considérée comme une substance dangereuse.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2. Il y a de la silice cristalline partout où il y a du quartz.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3. Les mineurs sont les seuls travailleurs à être exposés à des poussières de silice cristalline.                  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4. Le seul moyen de se protéger contre la silice cristalline est de porter un appareil de protection respiratoire. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5. Il faut plusieurs années (une exposition prolongée) pour développer la silicose (maladie causée par la silice). | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 6. La silicose n'a aucune conséquence grave, outre le fait de causer un essoufflement à l'effort.                  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

GILLES GAGNON, ING.



1. **VRAI.** Depuis 1987, la silice fait partie de la liste des composés considérés comme probablement cancérogènes chez les humains, selon le Centre international de recherche sur le cancer.

2. **VRAI.** Le forage, le dynamitage et le concassage de la roche sèche contenant du quartz produisent de la poussière de silice cristalline.

3. **FAUX.** Les travailleurs de la construction, notamment ceux qui effectuent des travaux de maçonnerie, y sont aussi exposés.

4. **FAUX.** Des mesures de prévention doivent être mises en œuvre selon l'aire de travail et la condition des lieux, notamment :

- Utiliser un moyen de contrôle comme l'eau ou la mousse pour abattre les poussières ou empêcher leur dispersion.
- Ventiler suffisamment les lieux, ce qui est d'ailleurs obligatoire dans les mines souterraines.
- Isoler les travailleurs opérant des équipements au moyen, par exemple, de cabines.
- Porter un équipement de protection respiratoire adéquat et en bon état, conforme à la recommandation du *Guide des appareils de protection respiratoire utilisés au Québec* (IRSSST) pendant la durée des opérations.

5. **VRAI.** En règle générale, c'est après avoir été exposé à la silice cristalline une dizaine, voire une vingtaine, d'années qu'on peut voir apparaître les premiers symptômes d'atteinte respiratoire (un essoufflement anormal) liés à la silicose.

6. **FAUX.** La silicose est une maladie pulmonaire irréversible entraînant des troubles respiratoires progressifs, allant de l'essoufflement à l'effort jusqu'à une déficience respiratoire très grave dont les complications peuvent être mortelles. Les principales complications associées à la silicose sont le cancer du poumon, la tuberculose et des problèmes pulmonaires et cardiaques.

## Événement

# Une compétition qui a bonne mine !



À gauche, le vice-doyen au développement et à la recherche de la Faculté des sciences et de génie de l'Université Laval, André Darveau, et, à droite, le chef d'équipe au Service du sauvetage minier de la CSST, Clément L. Payeur.

Les 30 et 31 mai dernier, les couloirs souterrains de l'Université Laval, habituellement foulés par des étudiants, étaient le théâtre de la 46<sup>e</sup> Compétition annuelle de sauvetage minier, organisée par la CSST, l'Association minière du Québec (AMQ) et la Faculté des sciences et de génie de l'Université Laval.

Quatre équipes de sauveteurs s'affrontaient alors pour mesurer leurs connaissances théoriques et pratiques, la rapidité et l'efficacité de leur intervention et leur cohésion d'action, tout cela en se basant sur un scénario de sauvetage minier réaliste. C'est l'équipe Agnico-Eagle, division LaRonde, qui en est sortie grande gagnante. Clément L. Payeur, chef d'équipe au Service du

sauvetage minier de la CSST et responsable de l'événement, explique que « cette compétition vise à souligner les compétences québécoises en matière de sauvetage minier, à stimuler l'intérêt des sauveteurs pour leurs tâches et à uniformiser les méthodes de travail et les équipements qu'ils utilisent ». Rappelons qu'au Québec toutes les entreprises minières ont une équipe de sauvetage et de premiers soins, car, en cas d'urgence, les ambulanciers et les pompiers ne peuvent pas descendre sous terre.

En 2008, la compétition coïncidait non seulement avec le 60<sup>e</sup> anniversaire du Service du sauvetage minier du Québec, mais



Les membres de l'équipe gagnante en pleine simulation d'intervention en cas d'incendie dans une galerie souterraine. Le filtre sur leur visière traduit la vision limitée qu'ils pourraient avoir dans une telle situation.

Photos : Denis Lavoie

également avec le 70<sup>e</sup> anniversaire de la fondation du Département de génie des mines, de la métallurgie et des matériaux de l'Université Laval. C'était donc une occasion pour faciliter les rencontres entre les responsables des infrastructures minières du Québec et les étudiants du programme coopératif de génie des mines et de métallurgie du département.

TIRÉ DE L'HYPERLIEN,  
AOÛT-SEPTEMBRE 2008

## De jeunes à jeunes : le message de la prévention passe



L'Escouade jeunesse lors d'une formation.

À la division LaRonde de la mine Agnico-Eagle, en Abitibi, on ne lésine pas sur la santé et la sécurité, surtout quand il est question de jeunes travailleurs. « Ici, rapporte Michel Létourneau, surintendant des ressources humaines, on a toujours accordé beaucoup d'importance à la santé-sécurité. Et c'est la première chose dont les membres du conseil d'administration parlent au début de leurs réunions trimestrielles. »

Cette culture de la prévention, les responsables s'efforcent de l'inculquer à tous les jeunes engagés pour un emploi d'été. Pendant la saison 2008, la mine a accueilli 150 de ces travailleurs tempo-

raires, tant des élèves du secondaire que des cégépiens et des universitaires, âgés de 16 à 23 ans, la majorité étant des fils et des filles d'employés de la mine. « L'accueil des jeunes dure deux jours, spécifie Michel Létourneau, car c'est très important qu'ils nous connaissent et qu'ils sachent l'importance qu'on accorde à la santé-sécurité. » Aussi, avant l'arrivée de cette relève, chaque directeur de service répète à ses employés l'importance de prendre soin de ces jeunes, en leur rappelant que ce sont leurs enfants. C'est pourquoi le surintendant a tant apprécié la visite de l'Escouade jeunesse. « Ce qui est intéressant, c'est que c'étaient deux jeunes qui parlaient à d'autres jeunes du même âge et les superviseurs se sont rendu compte qu'ils répétaient le même message que le nôtre. » La plupart des parents, en tant que membres du personnel, étaient aussi contents de constater que l'Escouade jeunesse renforçait cette unanimité.

À la division LaRonde, la prévention est vraiment une préoccupation de tous, à tout instant. À preuve : l'Association minière a mis au point une formule de superviseur, « un système très structuré,

avec une carte de travail qui rappelle les vérifications à faire chaque jour », explique Michel Létourneau. Jusqu'à maintenant, plus de 350 personnes ont reçu la formation de deux jours sur cette formule, qui s'avère tellement efficace que les divisions Agnico-Eagle de la Finlande et du Mexique l'ont importée.

Ainsi, la combinaison de tous ces mécanismes, associée au passage de l'Escouade jeunesse, a porté ses fruits : « Sur 150 étudiants travaillant 40 heures par semaine du milieu d'avril jusqu'à la mi-août, on n'a enregistré que trois incidents mineurs, rapporte le surintendant. C'est donc sûr que ça a de l'effet, parce que, ces jeunes n'ayant pas d'expérience de travail, on pourrait s'attendre à ce qu'il y ait eu davantage d'accidents. » Faut-il s'étonner d'apprendre que la mine a déjà réservé les services de l'Escouade jeunesse pour l'été prochain ?

CLAIRE THIVIERGE

# Chronique de *Préventionnix*

## « C'est quoi, un bon père de famille ? »

(troisième partie)

**D**u point de vue de la sécurité, être un bon parent, c'est faire preuve de prévoyance quand on commence à avoir des enfants. C'est également bien les élever en leur inculquant des notions de prévention des accidents. Ces deux aspects ont été traités dans les chroniques précédentes. Il reste à examiner le troisième volet de la diligence raisonnable, et non le moindre, à savoir le devoir d'autorité.

Reprenons le cas, comme dans la chronique précédente, où nos chers petits commencent à faire de la bicyclette. Nous leur avons expliqué les lois de la circulation dans les rues et expliqué les consignes à suivre. Est-ce que nos chers petits nous écouteront du premier coup ? Pas évident.

Alors, quel est notre devoir comme parents ? La pire chose que nous pourrions faire serait de fermer les yeux et de laisser faire. Une telle négligence pourrait mener à des conséquences désastreuses. Donc, il faut agir. Et agir chaque fois qu'on constate un comportement non conforme. Mais agir ne veut pas nécessairement dire punir chaque fois.

On commencera par des rappels. Eh oui, il faudra bien se répéter un peu ! L'important, si on veut leur faire comprendre le sérieux de la chose, c'est de ne pas fermer les yeux. Si la situation ne se corrige pas et que nos chers petits continuent à se lancer dans la rue sans regarder, par exemple, on commencera progressivement à hausser le ton pour bien faire comprendre qu'il n'y a pas matière à rigolade. Et, si malgré tout les infractions continuent, on devra se résoudre à sévir. Aller réfléchir dans sa chambre, être privé de télé ou de jeu vidéo pendant un certain temps sont des solutions qui peuvent réussir là où la parole seule ne suffit pas. Parfois, il faut ce qu'il faut pour bien faire comprendre le sérieux d'une situation. Et la vie de nos enfants ne doit certainement pas être prise à la légère.

La loi ne demande pas aux parents des garanties absolues que leurs enfants n'auront jamais d'accidents ; les enfants sont bien tous les mêmes. Mais la loi demande aux parents d'au moins faire des efforts, de faire tout en leur possible. Si un malheur arrive malgré tous leurs bons



Illustration : Daniel Raimville

soins, c'est véritablement un accident. Si le malheur arrive à cause d'un manque d'attention et de bons soins, c'est de la négligence.

Il en va exactement de même en santé et sécurité du travail. Faire preuve de diligence raisonnable, c'est être prévoyant, c'est faire de la prévention d'une façon proactive et organisée, et c'est insister pour bien se faire comprendre. La diligence raisonnable est donc la façon d'agir par excellence pour être un bon parent.

MICHEL PÉRUSSE

# AU JEU!

## Le jeu des 8 erreurs

Il y a huit différences entre l'illustration de gauche et celle de droite. Encercele-les et va voir la solution à la page 2.



Illustrations : Daniel Rainville

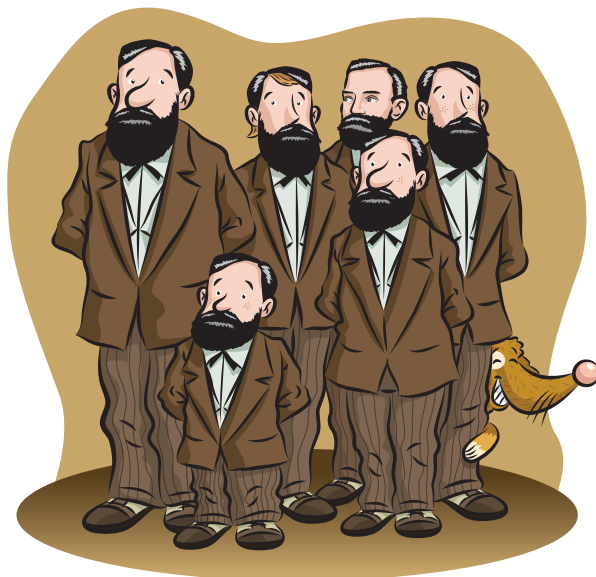


Illustration : Daniel Rainville

## Trouvez M. Nobel!

Pour souligner l'invention de la dynamite, les membres de la famille Belmine se sont déguisés.

Saurez-vous trouver le vrai Alfred Nobel, inventeur de la dynamite ?

Le *Journal des Belmine* est publié par la Commission de la santé et de la sécurité du travail. La reproduction des textes est autorisée, pourvu que la source soit mentionnée et qu'un exemplaire du document soit envoyé à l'adresse suivante :

Direction des communications  
**Commission de la santé et de la sécurité du travail**  
1199, rue De Bleury  
C. P. 6056, succ. Centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 4E1

Nous tenons à remercier de leur précieuse collaboration M<sup>mes</sup> Lucette Lajeunesse et Monique Bélanger, MM. Marcel Charest et Gilles Gagnon, de la CSST, ainsi que M. Michel Pérusse

**Rédaction en chef**  
Josée Auclair

**Comité de rédaction**  
Mario St-Pierre, François Trudel, inspecteurs de la CSST.

**Rédaction**  
Claire Thivierge,  
Mikaelle Montfort

**Correction des épreuves**  
Fanny Provençal

**Illustrations**  
Chantal Ayotte  
Daniel Rainville

**Conception graphique**  
SerreDesign!

**Édition électronique**  
Danielle Gauthier

**Préresse et impression**  
Le groupe QuadriScan

**Distribution**  
Marie-France Pineault

**Mise en garde**  
Les photos et les illustrations publiées dans le *Journal des Belmine* sont le plus conformes possible aux lois et règlements sur la santé et la sécurité du travail. Cependant, nos lectrices et lecteurs comprendront qu'il peut être difficile, pour des raisons d'ordre technique, de représenter la situation idéale.

DC 600-410-26 (2008-11)  
ISSN 1205-6227  
© CSST 2008

Port de retour garanti par la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec  
C. P. 1200, succursale Terminus  
Québec (Québec) G1K 7E2

Poste-publication 40062772

**CSST**